

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-657836

162156



### Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9933

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Société : RETRA.RE

Nom & Prénom : BOUYA EL HASSAN

Date de naissance : 01/02/1963

Adresse : R.A.D L'AHCEN GHORI TM 03 APP

09- OULTRA Ouar

Tél. : 0664 21 93 81 Total des frais engagés : 12750,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/05/2023

Nom et prénom du malade : BOUYA EL HASSAN Age : 60

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Refraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : Bouya

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/05/2023	C.S	1	250.00 DH	INP : 106118 Nidar Dr Nidar Molo OPHTALMOLOGIST Lot. Dr Derna, Imm. B36, 3 <sup>me</sup> étage, Appt. N°14, Azhar, Casablanca Tél : 0524 20 42 35 19

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Rifiabate Casablanca INP : 065032632	24/05/2023					72500,00 DH

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
D	
00000000 35533411	00000000 11433553
B	

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
D	
00000000 35533411	00000000 11433553
B	

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : 007647

Casablanca, le 24/05/2023

Mme / Mr : AGHLAL KHADIJA  
Dr : MIDAL MATAA

VL

VP-Add

OD : -0,25 (-1,25 à 100%)	OD : +1,85
OG : -0,85 (-1,50 à 70%)	OG : +1,85

Monture

optique  
€ 500,00 DH

Verres

organique progressif  
€ 800,00 DH

Total à payer : € 1300,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : *Dans 10 jours*

*fin vente à 7 étagères*

Cachet et signature

M-A-D OPTIC  
Opticien Optométriste  
Casablanca  
63 Rue Rguibat Bourgogne  
Tél : 05 22 29 55 36  
Inpe : 005032633

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123  
ICE : 002642590000069



خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

**19 mai 2023**

**Mme AGUILAL Khadija**

**1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs  
Antireflets**

VL : OD = - 0.25 (- 1.25 à 100°)

OG = - 0.25 (- 1.50 à 70°)

**2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs**

VP : ODG = Add : + 1.25



تجزئة الدار دارنا، عمارة B36، الطابق الثالث مع المصعد، شقة 14 الأزهر، (مدخل فرج السلام)، الألقة - الدار البيضاء

Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3<sup>ème</sup> étage avec ascenseur, Appt. N°14, Azhar, (Entrée Farah Essalam), Oulfa - Casablanca

📞 05 20 42 35 79 📞 06 88 52 84 89 📩 contact@csophthalmologie.ma